

[Texte]

année. Ceci souligne le fait que notre situation actuelle ne permet pas justement, à cause des ententes actuelles ou encore des systèmes de prêts-bourses, aux étudiants qui viennent des régions défavorisées, d'être encouragés à faire des études supérieures. Ils tendent à abandonner après une 12<sup>e</sup> année. Au rythme où on s'en va, il y a vraiment un rattrapage à faire et ceci, je pense, apporte du poids lorsqu'on parle d'une mission particulière de l'université de Moncton.

**Le président:** Monsieur Collette, dans vos recommandations, vous recommandez que le gouvernement fédéral, dans un système un peu comme dans celui que l'on a maintenant, ajoute des conditions. Et une des conditions, c'est que le programme tienne compte du caractère particulier de certaines universités canadiennes comme l'université de Moncton. Dans deux autres recommandations, vous ajoutez, et ce n'est pas nécessairement une contribution mais cela est un complément, que le gouvernement fédéral devrait avoir un programme spécial avec des critères de développement... Bien qu'au Nouveau-Brunswick et même dans les provinces Maritimes, on accuse rarement le gouvernement fédéral d'ingérence, au contraire... on aime l'ingérence du gouvernement fédéral, vous réalisez que dans d'autres provinces, et pas loin d'ici, cela est une question très sensible. Alors, si vous aviez le choix, qu'est-ce que vous préféreriez? Préféreriez-vous avoir des conditions particulières dans un programme national, ou avoir un programme de développement un peu comme celui de l'école de Droit ou autre chose pour avoir des critères qui permettraient d'aller plus loin que la question linguistique? Si vous aviez le choix, qu'est-ce que vous préféreriez?

**M. Bérubé:** J'aimerais répondre un peu à cela... C'est une demi-réponse! Il y a une chose qu'il faut garder en tête, c'est qu'autrefois on parlait de Canadien-français et on pensait que cela englobait tous les gens parlant français au pays. Eh bien, il y en a au moins deux catégories: il y a ceux du Québec, et il y a ceux hors Québec. Je suis certain qu'il faut des politiques nationales, mais les politiques nationales doivent quand même tenir compte des différences régionales. Il y a une grosse différence entre un Franco-manitobain et un Acadien, et un Beauceron et un Montréalais. C'est un peu comme les programmes de langues officielles. Je crois que de plus en plus, et cela, c'est un des problèmes sur lequel il est difficile d'élaborer aujourd'hui, mais je crois que les politiques nationales devront quand même avoir des divergences et des applications régionales. En ce moment, on parle d'une population qui est la population acadienne, qui est passablement homogène. Les politiques et les programmes qui pourraient desservir cette population-là ne sont peut-être pas les mêmes politiques que celles qui conviendraient aux Franco-ontariens de la région de Sudbury.

• 1030

**Le président:** Je ne me souviens pas de quel organisme il s'agissait, mais il y a un organisme quelconque, une université à qui j'ai posé la question. C'est un organisme national. Lorsque j'ai parlé de critères de développement dans les programmes nationaux, la réponse n'a pas été catégoriquement négative, mais elle n'a certainement pas été encourageante.

[Traduction]

disadvantaged areas do not encourage postsecondary study. Students tend to drop out after Grade 12. At this rate, there is catching up to do. So, when there is reference to the special mission to be accomplished by the University of Moncton, this phenomenon carries a certain amount of weight.

**The Chairman:** Mr. Collette, you recommend, among other things, that the federal government attached conditions to its aid system. One of those conditions would be for the program to recognize the specific character of certain Canadian universities like the University of Moncton. In two other recommendations, you state that the government should perhaps complement the existing system through a special program containing development criteria... Although in New Brunswick and even in the other Maritime provinces the federal government is rarely accused of interfering, quite the contrary, you will appreciate that in other provinces not too far from here, this is a very delicate question. So, if you had the choice, what would be your preference? Would you prefer specific conditions in a national program or a development program under which projects like the law school could be realized? Would you prefer the program to stipulate criteria above and beyond the language question? If you had the choice, what would you do?

**Mr. Bérubé:** I would like to answer that, if I may. I really only have half of a reply. One thing that must be kept in mind is that, once upon a time, the term "French Canadian" included everyone who spoke French in Canada. The fact is that there are at least two categories of French Canadians; those in Quebec and those outside Quebec. I am convinced that we must have national policies, but national policies must take regional differences into account. There is a big difference between a Franco-Manitoban and an Acadian, or between someone from the Beauce and someone from Montreal. It is somewhat similar to official languages programs. I think it is becoming an increasingly difficult problem today, but I think that national policies will have to have some variations and regional applications. At the present time, we are talking about the Acadians, who form quite a homogeneous group. The policies and programs set up to serve these people might not be the same as those that would suit Franco-Ontarians in the Sudbury area.

**The Chairman:** I asked a question about the development criteria for national programs of some national body. I do not remember which one, or whether it was a university. The reply was not categorically negative, but it was certainly not encouraging.